

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 15 FEVRIER 2024**

**Membres titulaires en exercice : 54**

-----

**L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN				X	P
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
LE GRAND AUVERNE	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X		
ISSÉ	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X		
JANS	Mme Brigitte MAISON	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	M. Alain GUILLOIS	X				
LOUISFERT						

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT			X	P	M. Yves FROMENTIN
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	Mme Marie-Pierre GUERIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X		X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS			X	P	Mme Nathalie PIGRÉE
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : M. Matthieu HAMARD

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Avant de débiter la séance, M. le Président propose, par solidarité avec les élus de Rougé, d'observer une minute de silence suite au décès accidentel de M. Patrick GRANDIERE, Adjoint au Maire.

M. Jean-Michel DUCLOS remercie l'assemblée. Il précise que M. Patrick GRANDIERE était pour lui plus qu'un élu, il était également un ami, un collègue de travail avec qui il a beaucoup partagé.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 décembre dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

## Personnel – Administration Générale et Mutualisation

*Personnel*

- **Délibération n° 001 : Rapport égalité hommes-femmes**

M. Philippe DUGRAVOT présente synthétiquement ce rapport en rappelant que la répartition hommes-femmes des effectifs titulaires de la Communauté de Communes compte une proportion de 69% de personnel féminin contre 31% pour les hommes. Concernant les personnels non titulaires, la répartition est quasi identique avec 63% d'effectifs féminins et 37% d'effectifs masculins. En regroupant les personnels titulaires et non titulaires, la moyenne est de 67% pour les femmes et 33% pour les hommes. En comparaison au taux de féminisation des emplois publics à l'échelle nationale qui est de 51 % pour les EPCI, il fait remarquer que le taux de la collectivité se situe au-delà de cette proportion.

Il indique la répartition par catégorie A, B et C. S'agissant de la catégorie A, qui concerne des postes d'encadrement, 72% de ces emplois sont féminins et 28% sont masculins. En ce qui concerne la catégorie B, 67% des agents sont féminins et 33% sont masculins. Concernant la catégorie C, 66% des emplois sont féminins et 34% des emplois sont masculins. La répartition des chefs de service sur l'ensemble des filières couvertes à l'échelle de l'intercommunalité représente 58% d'effectifs féminins et 42% d'effectifs masculins.

Il précise que ces chiffres illustrent la composition des effectifs de la Communauté de Communes.

M. Philippe DUGRAVOT informe, par ailleurs, avoir participé hier à une réunion à laquelle il représentait le Président et qui concernait l'installation du comité départemental des services publics. Ce comité, présidé par le Préfet, s'est tenu en présence d'un membre de la Direction interministérielle de la transformation publique. Il précise qu'à cette occasion, il a souligné l'important travail réalisé par les agents des collectivités territoriales, dont celle de la Communauté de Communes qui compte près de 230 agents. Il a fait remarquer que ces agents se dévouent au quotidien pour faire fonctionner l'intercommunalité et a cité également l'implication des agents des France Services de Châteaubriant et de Derval.

M. le Président le remercie d'avoir rappelé le travail réalisé par chacun.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 002 : Mandat CDG 44 - Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents)**

**Adoption à l'unanimité.**

*Finances*

M. Dominique DAVID propose, dans le cadre de la présentation des budgets primitifs, de visionner un film présentant les orientations pour l'année 2024. Il précise que des éléments plus détaillés sont indiqués dans la note qui a été transmise lors de l'envoi de la convocation à la présente séance. Avant la projection du film, il rappelle que, comme toutes les collectivités, la Communauté de Communes doit être extrêmement rigoureuse. Il indique que l'année 2023 se termine avec un résultat qui ne se renouvellera pas en 2024. Hors éléments exceptionnels, le résultat de 2023 de 1,9 millions est à mettre en relation avec les recettes économiques, lesquelles ont augmenté de plus d'1,5 millions d'euros en 2023 par rapport à 2018. Il fait observer que ces recettes économiques sont une ressource précieuse qui profite à toute l'intercommunalité et qu'il convient d'être vigilants afin de maintenir la dynamique de ces recettes.

Il indique que le budget 2024 se traduira par une absence d'augmentation des taux et une solidarité accrue envers les communes, en particulier celles qui ont des attributions de compensations négatives qui se verront complétées de ces montants lors de leur demande de fonds de concours. Le budget verra deux fonds de concours se créer. Le premier concerne le dispositif 44 000 arbres sur le territoire. Les communes pourront solliciter ce fonds de concours supplémentaire pour leurs projets de plantations. Les projets publics seront donc privilégiés. Le deuxième portera sur le fonds de concours santé doté d'une enveloppe de 50 000 € par an. Ces fonds viendront compléter les fonds de concours classiques.

A l'issue de la projection du film, il précise que l'ensemble des éléments qui ont été présentés, ont été évoqués dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

M. Dominique DAVID rappelle que pour les budgets qui sont passés en M57 en 2023, à savoir le budget principal, le budget annexe immobilier d'entreprises, le budget annexe zones d'activités économiques, le budget annexe Office de Tourisme Intercommunal et le budget annexe SICTOM, le conseil communautaire ne peut plus voter des crédits pour dépenses imprévues. Toutefois, il est possible de déléguer à l'exécutif la possibilité de réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel. Par conséquent, il propose, sur chacun des budgets concernés, de porter cette possibilité à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Ce montant correspond à celui qui était autorisé dans le cadre du dispositif des dépenses imprévues en M14.

Il propose de procéder au vote des différents budgets.

- **Délibération n° 003 : Budget Primitif 2024 - Budget Principal**

M. Dominique DAVID précise que pour le budget principal, le prévisionnel de 2024 s'établit dans la continuité de 2023 en fonctionnement. Il prévoit, malgré le contexte financier encore tendu, le maintien de l'ensemble des prestations offertes aux habitants, aux entreprises, aux associations, sans augmentation des impôts et taxes. En investissement, conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, le budget prévoit la poursuite du plan pluriannuel avec notamment l'inscription de crédits pour la réhabilitation de l'espace Dauphins et la poursuite des investissements en faveur de la petite enfance et de la formation.

Il rappelle également cette année, la création de deux fonds spécifiques dédiés au financement des investissements des communes du territoire, dans les domaines de la santé et de l'environnement. Ces fonds viennent s'ajouter à l'enveloppe des fonds de concours existante et à l'abondement des fonds de concours pour les communes ayant des attributions de compensations négatives.

Le budget prévisionnel 2024 du budget principal se présente donc en équilibre en dépenses et en recettes comme suit, section de fonctionnement, 30 610 284,19 € et section d'investissement, 27 056 027,50 €.

**Adoption à la majorité.  
1 contre (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 004 : Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID indique que le budget annexe immobilier d'entreprises prévoit sur 2024 la poursuite des travaux engagés pour la construction de nouveaux ateliers relais sur le territoire. Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit, en section de fonctionnement 210 380,07 € et en section d'investissement 767 758,67€.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 005 : Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID précise que le budget annexe zones d'activités économiques prévoit, sur 2024, des travaux d'aménagement sur la zone Horizon, sur la rue Kennedy et sur la zone des Estuaires à Derval, ainsi que des travaux, études et aménagements sur l'ensemble des zones économiques. Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit, section de fonctionnement 9 589 372,71 € sur la section d'investissement 6 988 522,71 €.

**Adoption à la majorité.  
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 006 : Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER indique que le budget de l'Office de tourisme intercommunal prévoit sur 2024 la continuité des actions engagées. Il s'équilibre par le versement d'une subvention du budget principal d'un montant inchangé. Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit, section de fonctionnement 256 188,80 € et en section d'investissement 67 506,31 €.

**Adoption à la majorité.  
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 007: Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

M. Sébastien CROSSOUARD présente le budget annexe SPANC qui prévoit pour 2024 d'intégrer les résultats cumulés de l'année 2023. Ses résultats par section sont les suivants, en recettes de fonctionnement, 130 067,42 € et en dépenses de fonctionnement 123 993,95 €. Le résultat de l'exercice est de 6 073,47 € auquel est ajouté un report antérieur de 5 774,31 €. Le montant cumulé s'élève ainsi à 11 847,78 €. Il précise que rien n'est inscrit en investissement. Par conséquent, il propose l'affectation du résultat au compte 10 68 et le report sur 2024 de 11 847,78€.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de reprendre au budget primitif 2024 l'intégralité des résultats indiqués ci-dessus qui ont fait par ailleurs l'objet d'une validation par Mme la responsable du SGC de Nort-sur-Erdre. Conformément à l'instruction M49, le budget primitif 2024 du budget annexe SPANC est voté par nature au niveau du chapitre pour la section d'exploitation. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit, en section d'exploitation 163 800,00 € et néant en section d'investissement.

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 008 : Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

M. Rudy BOISSEAU présente le budget prévisionnel 2024 du budget annexe SICTOM. Ce dernier s'équilibre en fonctionnement sans augmentation des taux de la TEOM. En matière d'investissement, outre les crédits nécessaires au renouvellement des bennes, colonnes et bacs, sont inscrits des crédits pour le lancement des travaux de la nouvelle déchetterie de Châteaubriant.

Ce budget se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit, en section de fonctionnement 5 785 077,71 € et en section d'investissement 4 631 063,24 €.

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 009 : Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Ordures Ménagères (REOM)**

M. Rudy BOISSEAU indique que le budget annexe REOM 2024 s'équilibre sans augmentation de la redevance. Des crédits sont inscrits en investissement pour le renouvellement des colonnes et des bacs ainsi que les travaux d'entretien de la déchetterie de Lusanger.

Ce budget se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit, section de fonctionnement, 1 569 224,67 € et en section d'investissement, 360 421,80 €.

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 010 : Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Transports**

M. Jean-Michel CHEVALIER précise que le budget prévisionnel 2024 du budget annexe transports s'équilibre grâce au versement d'une subvention versée par le budget principal.

Ce budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit, section de fonctionnement 577 000,00 €, pas de section d'investissement et pas de report de l'exercice précédent.

**Adoption à la majorité.  
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

M. Dominique DAVID informe qu'un parapheur contenant 8 pages de signatures relatives à ces budgets va circuler dans la salle et devra être signé par l'ensemble des conseillers communautaires présents avant la fin de la séance.

- **Délibération n° 011 : Rapport quinquennal attributions de compensation 2017 - 2021**

M. Dominique DAVID rappelle que, conformément au code général des impôts, le Président de l'EPCI doit, tous les 5 ans, présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences assurées par l'EPCI. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est ensuite transmis aux communes membres.

Il précise que le transfert de charge réalisé sur la période 2017-2021 couverte par ce rapport concerne la GEMAPI. Globalement, à l'échelle de l'EPCI, il précise que le coût de cette compétence a été évalué au moment du transfert à 152 000 € sur la base du coût supporté par les communes, dans leurs comptes administratifs 2017. En 2021, le montant des charges qui ressort du compte administratif de la Communauté de Communes pour l'exercice de la compétence s'est élevé à 930 000 €.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 012 : Attribution de Compensation Communautaire - Année 2024**

**Adoption à la majorité.  
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 013 : Fiscalité intercommunale : vote des taux de CFE, TF, TFNB et THRS**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 014 : Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2024**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 015 : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le secteur Castelbriantais – Année 2024**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 016 : Vote des tarifs Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le secteur de Derval - Année 2024**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 017 : Modification des dispositions tarifaires de la convention de délégation de service public pour l'espace aquatique de Derval : Avenant n°1**

M. Patrick GALIVEL fait observer que l'avenant proposé porte sur une modification de date. Il rappelle que le délégataire transmettait auparavant ses demandes de modification de tarifs au mois de juin. Il lui est désormais demandé de les communiquer au mois d'avril afin de pouvoir les valider en Conseil Communautaire avant le 1er septembre.

**Adoption à la majorité.**

**Mme Laurence LE BIHAN ne prend pas part au vote**

- **Délibération n° 018 : Redevance spéciale : fixation du tarif pour l'année 2024**

M. Rudy BOISSEAU rappelle que cette redevance spéciale s'applique à des établissements tels que les collèges, les lycées, les centres hospitaliers, les locaux du Département, la Poste et l'ESAT. Les recettes correspondantes sont évaluées à environ 120 000 € sur l'année 2023 dont 92 000 € pour le Centre hospitalier.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 019 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Année 2024**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 020 : Avenant de prolongation 2024 du Contrat Action Performance avec la société Citeo**

M. Rudy BOISSEAU complète la lecture de la délibération en communiquant quelques chiffres portant sur l'aide financière apportée par CITEO sur les dernières années. Il indique qu'en 2021, la collectivité a obtenu 454 892 € de recettes et ce, grâce à la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2021. Concernant l'année 2022, la recette était de 513 360 € et celle de 2023 sera communiquée ultérieurement.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 021 : Convention Région Pays de la Loire Tour 2024**

**Adoption à la majorité.**  
**1 contre (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 022 : Attribution d'un fonds de concours « santé » à la commune de Moisdon la Rivière**

M. Patrick GALIVEL intervient au nom de la commune de Moisdon la Rivière pour remercier la Communauté de Communes de la création de ce nouveau fonds de concours spécifique.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 023 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de la Meilleraye de Bretagne**

Mme Marie-Pierre GUERIN précise que la commune de la Meilleraye de Bretagne invitera les conseillers communautaires à venir exercer leurs talents sur la piste de pumtrack dès que cette installation sera achevée.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 024 : Attribution d'un fonds de concours à la commune du Petit-Auverné**

M. Olivier POIRIER, au nom de la commune du Petit-Auverné, remercie la Communauté de Communes pour cette attribution.

**Adoption à l'unanimité.**

*Economie*

- **Délibération n° 025 : Cession d'une parcelle à la société B&G COUVERTURE sur le parc d'activités du Bignon à Erbray**

**Adoption à l'unanimité.**

## **Petite enfance et Jeunesse**

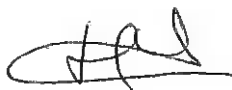
- **Délibération n° 026 : Conventions de partenariats avec les associations gestionnaires d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement**

**Adoption à la majorité.**  
**1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée.

Le secrétaire de séance



Matthieu HAMARD

Le Président



Alain HUNAUT